



Frédéric Borloz
Conseiller d'Etat
Chef du Département de
l'enseignement et de la
formation professionnelle

18 JAN. 2024

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

SSP Vaud/Enseignement
Madame Cora Antonioli et
Monsieur Raphaël Ramuz
Avenue Louis-Ruchonnet 45
Case postale 1324
1001 Lausanne

Lausanne, le 15 janvier 2024

Réf : 23_COU_6924/MOT/sso

Audition plan d'études cadre (PEC) sur la maturité gymnasiale – Votre lettre du 21 novembre 2023

Madame, Monsieur,

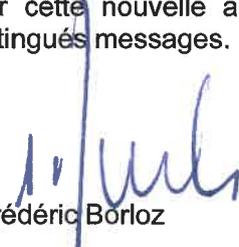
Votre lettre du 21 novembre 2023, pour laquelle je vous remercie, m'est bien parvenue et a retenu ma meilleure attention.

Je prends bonne note du fait que la position de SSP Vaud/Enseignement concernant les modalités de mise en œuvre de la réforme de l'École de maturité privilégie un modèle 11+4. Ce même souhait transparaît d'ailleurs dans les prises de position des Conférences des maîtres et des files cantonales à la consultation qui a eu lieu durant l'automne 2023 sur le projet de Plan d'études cadre.

Les choix finaux des modalités de mise en œuvre de l'ORM dans notre Canton seront arrêtés une fois que l'ensemble des enjeux en lien avec cette thématique auront été dûment analysés en étroite collaboration avec, notamment, la DGEO. Une fois le projet mûr du point de vue technique, les enseignantes et les enseignants, ainsi que les syndicats, seront évidemment consultés sur les axes structurant la prochaine réforme et sur la grille horaire retenue et, une fois cette dernière consolidée, impliqués via les files cantonales dans l'élaboration du plan d'études vaudois. Je précise en outre, et comme préalablement annoncé, que je communiquerai prochainement sur le calendrier de la réforme ainsi que sur les modalités de partenariat nécessaires à la consolidation du projet à déployer.

Concernant la question de la trêve des débats de type électoral sur le temps scolaire durant dix semaines précédant des élections, je prends acte de l'avis que vous exprimez ainsi que des résolutions votées dans six gymnases sur ce sujet. Des démarches judiciaires et politiques sont en cours, et les Directions générales concernées se détermineront sur la suite à donner une fois que ces procédures seront terminées.

Tout en vous adressant mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes distingués messages.


Frédéric Borloz

Copie à :

- M. Lionel Éperon, directeur général de l'enseignement postobligatoire